ville de Montbeton

LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBETON
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers :
en exercice : 27
présents : 20
votants : 20
pouvoirs : 00

L'an deux mille-vingt-trois, le dix-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **MONTBETON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montbeton, sous la présidence de **Danielle BEDOS, Maire**
Date de convocation : 09/10/2023
Date de convocation : 09/10/2023
Présents : MM BARBOTTE L, BEDOS D, BERTOLOTTI JC, BOUVET N, BOYER L, COLMAGRO JF, COTDELOUP S, ESTEPA K, GISQUET B, GOUJON JM, GRAND P, IZAMBARD E, MENEGHETTI G, MOULIS C, MULLER-DUPONT P, OLIVIER-DAUCH MP, SANCE N, TARTAGLIA N, VALLET T, VERGNES G
Absents excusés : MM. DURAND A, MALCOIFFE V, ROMANZIN J, ROQUE C, WEILL M
Absents : MM. NAVAUD A, VIGNOT L
Monsieur Gilles MENEGHETTI a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, constate que le quorum est atteint et après lecture du compte-rendu de la séance précédente, demande à tous les membres présents s'ils ont des observations à formuler sur son contenu.

Pas d'observations

Le compte-rendu de la séance du 17 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Décisions prises par Madame le Maire

En application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations n° 2013-09-03D du 11 septembre 2013, 2021_07_12D et 2021_07_13D du 22 juillet 2021, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

- Décisions n° 057-2023 à 071-2023

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.

Complexe sportif – Avenant n°1 au marché de travaux entreprise BSA lot 7 Serrurerie / Pose d'un rideau métallique et tunnel entrée au stade

Un marché de travaux a été signé le 27 avril 2022 avec l'entreprise BSA de Moissac (82) pour un montant de 72.000.00 € HT pour la création d'un complexe sportif lot 7 SERRURERIE.
Au cours du chantier, la commission travaux a estimé qu'il serait judicieux de modifier le tunnel d'entrée du stade prévu au marché et fermer l'accès aux vestiaires côté terrain par un rideau métallique.
L'avenant n°1 (+ 7 973.00 € HT) porte le montant du marché à 79 973.00 € HT soit un écart de + 11.07 % par rapport au marché initial.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'avenant n°1 présenté par l'entreprise BSA.

Complexe sportif – Avenant n°2 au marché de travaux entreprise EMTP lot 3 VRD / Terrassement et pose de réhausses béton pour barrières

Un marché de travaux a été signé le 27 avril 2022 avec l'entreprise EMTP de Montauban (82) pour un montant de 120 335.00 € HT pour la création d'un complexe sportif lot 3 « VOIRIE ET RESEAUX ».
Un avenant n° 1 a été approuvé par délibération du 6 avril 2023 pour la fourniture et pose d'une cuve de récupération d'eau pluviale.
Suite à une erreur technique du maître d'œuvre, il est nécessaire de terrasser et poser des réhausses béton devant le club-house pour fixer la clôture du terrain.

Le montant des travaux de fourniture et pose de ces réhausses s'élèvent à 2 797.68 € HT.
Le montant du marché initial passerait de 120.335,00 € HT à 130 991.48 € HT (avenant n° 1 compris) soit une plus-value de 8.86 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'avenant n°2 présenté par l'entreprise EMTP.

Programme « ERASMUS + » au titre de l'action mobilité de l'enseignement scolaire – Juin 2023 à Novembre 2024 – Ecole maternelle Pierre Bonhoure

L'école maternelle Pierre Bonhoure bénéficie du programme Erasmus + au titre de l'action : projets de mobilité de courte durée pour les élèves et le personnel de l'enseignement scolaire. Les premières mobilités sont programmées en 2023, les suivantes en 2024.
23 mobilités (enseignants et personnels de l'école maternelle ou du service ALAE Pierre Bonhoure) vont suivre une formation linguistique en Irlande et à Malte. Le montant maximal de la subvention octroyée à la Commune s'élève à 46.610 €.
Chaque participant devra avancer les frais (billet d'avion, logement, cours, déplacements sur site et diverses activités éducatives) qui lui seront remboursés par la Commune à hauteur de

80 % des dépenses payées avant le séjour et le solde 20 % sur présentation de justificatifs après le séjour. Le montant du remboursement ne pourra pas dépasser le montant maximum versé par mobilité suivant le lieu de destination.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modalités de remboursement des séjours et autorise Madame le Maire à signer la convention « Erasmus ».

Création d'un emploi d'adjoint d'animation non permanent service ALAE

En raison des besoins de la commune de Montbeton, Madame le Maire propose de créer un emploi non permanent à temps non complet (10 heures) d'adjoint d'animation au 1er novembre 2023 pour un an pour le service ALAE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création de cet emploi.

Avenant n°1 à la convention d'adhésion générale au pôle informatique du CDG 82 - Prestation de sécurisation de la messagerie et de sensibilisation aux risques cyber

La commune est adhérente au Pôle Informatique du CDG82 et bénéficie dans ce cadre, d'un ensemble de prestations destinées à favoriser le déploiement de l'e-administration sur le département en mutualisant les frais d'installation et de fonctionnement d'outils et de plateformes et en assurant la formation et une assistance personnalisée de proximité aux utilisateurs de ces technologies.

La messagerie électronique étant aujourd'hui le vecteur privilégié par les cybercriminels pour mener leurs attaques, le CDG82 propose deux solutions pour réduire ces risques :

- une **solution d'antispam** contre les menaces informatiques contenues dans les courriels. Pour réaliser cela, nous avons retenu l'outil **« Protect »** de la société française MailinBlack.
- une solution de **sensibilisation au phishing** avec l'outil **"Cyber Coach »**, cette solution est également proposée par l'éditeur MailinBlack.

Cette offre, proposée par le CDG82 à un tarif particulièrement attractif dans le cadre d'un achat groupé permettra de bénéficier d'un financement total de la cotisation par le plan France Relance pendant les 3 premières années.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette nouvelle prestation.

Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseils proposée par le CDG 82

Un référent déontologue des élus doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité. Le Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires. Un référent déontologue des élus reconnu pour son expérience et ses compétences peut être proposé par le CDG 82 aux communes adhérentes. Pour cela, il convient de signer une convention d'adhésion au service "Réfèrent déontologue des élus" proposée par le Centre de Gestion de Tarn et Garonne.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition du CDG 82 eu autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Contrôle annuel des installations électriques, thermiques des bâtiments communaux et équipements sportifs et aires de jeux

Les installations électriques des bâtiments communaux recevant du public (ERP) ainsi que les équipements sportifs (buts, city stade) et les aires de jeux (jeux enfants, parcours de santé) doivent être contrôlées chaque année par un organisme agréé.

Nous avons sollicité la société APAVE qui contrôle déjà nos installations électriques. La proposition s'élève à 4.794 € TTC par an.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

Renforcement BT du P3 Ferratiers pour les futurs lotissements chemin de Boutuguet et Route de Lacourt – Convention de servitude à passer avec le SDE 82

La création des lotissements chemin de Boutuguet et route de Lacourt nécessite le renforcement de la ligne électrique BT du secteur. Dans une perspective d'approvisionnement en électricité des futurs bâtiments, la société LACIS, mandatée par le SDE 82, souhaite implanter un coffret RMBT, deux câbles souterrains pour alimenter le coffret et pose de deux coffrets CIBE avec support béton sur la parcelle communale cadastrée section C n° 2172.
Pour la réalisation de ces travaux, la commune doit approuver une convention de servitudes à passer avec le SDE 82.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la servitude de passage et autorise Madame le Maire à la signer.

Aménagement d'un pumptrack à Montbeton. – Fonds de concours GMCA

Un dossier avait été déposé en 2022 pour l'aménagement d'un skate-park auprès du Grand Montauban Communauté d'Agglomération pour lequel une aide financière de 54 715 € a été attribuée au titre du fonds de concours. Notre projet initial ayant évolué en pumptrack, il est nécessaire de déposer une nouvelle demande d'aide financière auprès du GMCA (qui remplacement le précédent dossier), en intégrant la subvention attribuée en juillet dernier par la Région pour l'aménagement du pumptrack.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de déposer un nouveau dossier auprès du GMCA au titre du fonds de concours.

Réalisation d'un chemin piétonnier aux abords de la route de Montauban – Demande d'aide financière auprès du CD 82 au titre du programme « DOUX »

Afin d'améliorer la sécurité des piétons aux abords de la route de Montauban et du futur complexe sportif, il a été décidé de créer un « déplacement doux » en aménageant un chemin piétonnier. Il est proposé de demander une aide financière au CD 82 au titre du programme « DOUX ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à demander l'aide du CD82 et approuve le plan de financement prévisionnel.

Demande de dérogation temporaires pour l'utilisation en cas de besoin de l'ancienne usine d'incinération de Gasseras

Une consultation publique sera ouverte pour un mois à compter du 28 octobre prochain pour soumettre la demande de dérogation temporaire présentée par la société Mo'UV localisée avenue de Gasseras à Montauban afin d'exploiter en cas de besoins l'ancienne usine d'incinération. L'exploitant prévoit le maintien en fonctionnement des installations actuelles afin de ne pas interrompre la continuité du traitement et l'alimentation du réseau de chaleur.

La SAS Mo'UVE demande une dérogation pour une durée maximale de 3 mois après le 3 décembre 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde cette dérogation.

Décisions modificatives comptables budgets communal et cantine

Décisions modificatives comptables :

- DM 4 Budget Communal : ajustement des prévisions budgétaires section de fonctionnement
- DM 5 Budget Communal : ajustement des prévisions budgétaires section d'investissement
- DM 2 Budget Cantine : ajustement des prévision budgétaires 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Affiché le 24 octobre 2023

Le Maire **Le secrétaire de séance**

MAIRIE DE MONTBETON * Tarn-et-Garonne *

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)